

# ALICE — CODEX



## INTRODUCTION

DIETER DIETZ / DANIEL ZAMARBIDE

(...) our curiosity for the not-yet-known: the new worlds, new things and new beings yet to come.

The sphere of Alice is one of exploration and investigation of the real and the fictional. It is about narratives, materials, and the dreams we project with tenacity, resilience and the obsession for experimentation through our drawings and modelled worlds. Like Alice in Wonderland, it is the search for answers more than the answers themselves that guide our path.

The ALICE codex is an attempt to codify structures of comprehension that can navigate between two arenas: the physical and the imaginary. These structures aim to decipher our world and translate it into operational tools. What are these tools for? What purpose do they serve? Why is there a need to decipher, to understand this world? After all, most of us can live quite well in the realm of non-rationalised feelings, thoughts and attitudes, as long as we do not need to communicate and share them with others. Yet the urge for definition sits parallel with that of communicating with others, and both constitute a collective effort. It is only then that transmittable codes that a large number of people can comprehend become necessary. It is thus to operate collectively that we find the need for developing common and exchangeable languages. If we ask ourselves, then, why we do need to understand the world, one response is that we are aiming at understanding it in order to share the experience of living in it with a given community.

*Measures*, the very first word that we are confronted with in this codex, relates us directly to the idea of codification and standards. The first chapter of the codex is therefore about defining a language that can help us to un-

derstand what we see, what we hear and what we touch, and record it somewhere and somehow so a number of people can understand and work with it collectively. The challenge of MEASURES is quite complex, as we have proposed the idea that making and measuring can be part of the same gesture, the same act. We wonder, how do we include the imaginary and the projected in what at first glance appears to be a very perfunctory dimensioning exercise? For example, 100 meters is a distance that we can all relate to in absolute terms, but is the empirical experience of those 100 meters by a specific person or a group of persons not something we should also take into account when measuring?

We like to picture the geometric configuration of a viewpoint exterior to our discipline – that of a philosopher – to construct a picture on the canvas of our imagination. We imagine that this external viewpoint will provide new perspectives into our projections, associations, hallucinations and constructions.

The codex is a Looking Glass.

We are looking forward to what we will find there.

1 Alexander, Christopher, *Notes on the Synthesis of Form*, Cambridge, Cambridge University Press, 1964.

2 Cross, Nigel, *Designerly Ways of Knowing*, Design Studies Vol.3, London, Butterworth & Co Ltd, 1982.



# INVESTIGATION LEXICALE

## SEBASTIEN GROSSET

**Philosophie**—Une tradition veut que le portique de l'Académie de Platon portait cette inscription :

*Nul n'entre ici s'il n'est géomètre.*

Et c'est par la mesure que s'ouvre ALICE. La mesure est donc sur la porte de la philosophie comme sur celle de l'architecture. Sans doute faut-il y voir le signe d'une familiarité de ces deux disciplines. Le signe d'une ambition commune, mais aussi d'une limite qu'elles partagent. C'est une hypothèse qui nous accompagnera longtemps et qu'il convient sans doute à cette heure de ne poser que sous forme de question : quel lien le commun recours à la mesure comme prérequis instaure-t-il entre l'architecture et la philosophie ?

Il faut attendre près de cent ans après la disparition de Platon pour trouver la plus ancienne mention de cette phrase gravée à l'entrée de l'Académie<sup>1</sup>. La réalité de cette inscription n'est donc pas assurée. Elle est cependant plutôt cohérente avec ce que Platon écrit dans *La République* à propos de la formation des gardiens de sa cité idéale, à ceci près qu'il fait de la géométrie non la première, mais la deuxième discipline qui doit être enseignée. La première, c'est l'arithmétique.

Quant à la géométrie, outre *tout ce qui en elle touche à la guerre* <sup>2</sup>, il convient de l'étudier *en vue de la connaissance de ce qui est toujours et non de ce qui se produit à un moment donné et puis se corrompt* <sup>3</sup>.

Chez Platon, l'art de la mesure, se pratique donc dans la sphère de l'immuable. Il n'est pas une technique de toisage, mais un accès à la connaissance ainsi qu'un exercice capable de *tirer l'âme vers la vérité, et de modeler la pensée philosophique en orientant vers ce qui est en haut ce qu'à présent nous orientons à tort vers le bas* <sup>4</sup>.

La mesure doit quitter le sol que je foule pour une réalité plus haute que moi et dont je ne peux faire l'expérience sensible. Cette réalité qui échappe à mes sens, la mesure me la rend connaissable.

Il n'est peut-être pas infécond de se demander s'il existe un mouvement semblable en architecture. Quelque-chose comme le passage de la mesure d'un lieu à la conception d'un espace? Est-ce cette dramaturgie qui est à l'œuvre dans le programme de cette première année d'architecture? ALICE, en tous cas, est l'acronyme approximatif d'Atelier de la Conception de l'Espace et cet acronyme est plus platonicien encore que la première question posée dans ce paragraphe, puisqu'il ne s'agit pas de concevoir *un* espace déterminé, mais bel et bien *l'espace* en tant que tel.

Ce qu'est l'espace et ce que ce mot veut dire est un problème trop vaste pour être même évoqué ici. Le terme « conception », en revanche, peut-être rapidement abordé. L'édition 2014 du Petit Robert lui donne trois acceptions :

*1° Formation d'un nouvel être dans l'utérus maternel à la suite de la fusion d'un spermatozoïde et d'un ovule ; moment où un être est conçu.*

*2° Formation d'un concept dans l'esprit.*

*3° Action de concevoir, de créer* 5.

Il faut (à regret) passer rapidement sur le sens numéro 1 (en relevant tout de même que pour concevoir dans cette acception, il faut être plusieurs et fusionner) et en venir tout de suite aux deux autres. « Concevoir », nous disent-ils, c'est tout à la fois penser et créer. « Conception » et « concept » sont de la même famille. Ainsi la « conception de l'espace » que promet l'intitulé d'ALICE est-elle à la fois l'intelligence de l'espace et sa fabrication. Le sens numéro 2, d'ailleurs, nous rappelle que penser, c'est créer : l'esprit conçoit ses concepts comme l'utérus un enfant. Encore faudrait-il savoir de quelle fusion cet être abstrait provient.

En tant qu'art du *projet* (c'est à dire de l'« image d'une situation, d'un état que l'on pense atteindre » 6) l'architecture, dans son vocabulaire, associe fréquemment la description (souvent graphique) et l'objectif. Ainsi le « design » est-il autant le *dessin* que j'ai sous les yeux et le *dessein* que j'ai derrière la tête et le « plan », la « représentation (...) en projection horizontale » que « l'ensemble des dispositions arrêtées en vue du projet » 7.

Je parlerai désormais d'acception *descriptive* et d'acception *poïétique* 8 pour différencier ces deux tendances. Un plan, par exemple, est à la fois une description graphique qui doit me permettre de me représenter un espace (acception descriptive) et une somme d'indications visant la réalisation future de cet espace (acception poïétique). J'emploie ici le terme « acception » puisqu'il s'agit de langage. Si l'on envisage la chose plutôt que le nom, je propose de parler de « fonction ».

La question qui devra rester en éveil tout au long de cette première phase est bien sûr de savoir si et comment le mot « mesure » articule ces deux acceptions, si et comment l'objet mesure articule ces trois fonctions. S'il semble assez évident que la mesure possède une fonction descriptive, il faudra donc aussi se demander si elle peut être un outil de création.

Cette première investigation lexicale a entre autres pour but de creuser ces questions – mais pas d'y répondre de façon définitive. Avant cela, il faut interroger l'apparente évidence de l'acception descriptive du mot « mesure », parce que cette première interrogation mettra à jour un autre enjeu du terme.

Pour Platon, on l'a vu, la fonction descriptive de la mesure (et de la géométrie) ouvre un accès privilégié à la vérité puisqu'elle est « connaissance de ce qui est toujours ». Dans l'article « mesure » qu'il signe en 1999 pour le

*Dictionnaire d'histoire et de philosophie des sciences*, François Dagognet n'hésite pas à écrire:

*Nous ne voyons pas de question plus décisive que celle de la mesure : avec la mesure, il s'agit de quitter « une donnée » complexe, confuse, parfois même insaisissable, afin de la projeter, sans la réduire ou l'altérer, sur une grille (le grapho-numérique) qui la rend quantifiable* 9. A l'aube de notre siècle, donc, il est encore possible de considérer la mesure dans une perspective proche de celle de Platon. Il faut cependant relever que Dagognet inscrit l'idée de mouvement de l'objet concret vers la réalité abstraite dans l'acte même de mesurer. Il ne s'agit plus, comme dans la géométrie platonicienne, d'orienter son regard vers le haut, mais de s'emparer de la « donnée complexe, confuse, parfois même insaisissable » pour la « projeter » (un terme qui appartient au vocabulaire architectural), dans la sphère de la réalité abstraite qui n'est plus, certes, le monde des idées platoniciennes, mais celui, « grapho-numérique » de la grille. Une telle opération ne se contente pas de déplacer l'objet concret, elle le transfigure: *Au terme de l'opération, nous obtenons plus que l'équivalent de la chose : son image allégée, débarrassée des accidents et susceptible d'une évaluation* 10.

Il s'agit donc bien de quitter le monde sensible, d'abandonner la chose au profit de son « image allégée ». Lorsque, comme l'expression le dit explicitement, on *prend* les mesures d'un objet, on laisse l'objet derrière soi au profit de son image : la mesure, donc (et c'est une chose que le mesureur ne doit jamais oublier) laisse derrière elle le particulier. Dagognet est sur ce point explicite:

*La mesure, écrit-il, vise l'universel* 11.

L'entrée « mesure » du *Dictionnaire d'histoire et de philosophie des sciences* mérite d'être étudiée de près - notamment dans sa comparaison de la mesure avec le langage

articulé. Elle mérite aussi d'être confrontée à celle de Françoise Balibar qui lui succède, « mesure en mécanique quantique » qui expose le célèbre « problème de la mesure » : l'interaction, en physique quantique, de l'instrument de mesure et de l'objet mesuré. Pour Dagognet, la mesure est supérieure au mot, d'abord parce qu'elle est plus précise, mais surtout parce qu'elle permet de séparer le mesureur du mesuré :

*L'image grapho-numérique en dit bien plus sur la chose que les mots de la langue : la température d'un corps sera dite éventuellement brûlante, ou tiède ou douce. Or, ces qualificatifs entretiennent le vague, comme s'ils ne pouvaient pas dépasser le niveau phénoménal. La métrologie nous donnera un résultat plus sûr et surtout moins lié à nos propres « retentissements sensoriels » (le rapport à nous brouille l'opération, parce que, au lieu de la chose que nous souhaitons appréhender, nous lui substituons notre réaction et ajoutons par là un opérateur supplémentaire – notre organisme et ses habitudes – alors que nous voulions, avec la mesure, obtenir un résultat « objectif » - la chose même)<sup>12</sup>. Une telle conception repose sur l'un des axiomes fondamentaux de pensée occidentale : la différenciation du sujet et de l'objet. L'une des conditions de base de la connaissance est ici la stricte différenciation du mesureur et de l'objet qu'il mesure et l'avantage, précisément, de la mesure sur le mot, c'est qu'elle est étanche : rien du mesureur ne déborde dans le mesuré.*

En physique quantique, cette différenciation tombe, au point que :

*Pour Bohr seul un élargissement du concept de phénomène, où l'objet n'apparaît plus comme séparable de son extérieur mais au contraire quasiment façonné par lui, peut résoudre la question de la mesure – la classique distinction sujet/objet dût-elle en subir un bouleversement <sup>14</sup>.*

Et en architecture ?

La question, il faudra que chacun se la pose tout au long de cette phase de mesurage : prendre les mesures d'un lieu dans une perspective architecturale implique-t-il un rapport spécifique du mesureur et du mesuré ? Plus précisément : la mesure peut-elle associer les fonctions descriptive et poïétique (ce qui n'est pas encore assuré) sans instaurer une relation particulière entre le mesureur et le mesuré ?

La question se pose aussi quant à l'universalisme de la définition de Dagognet : l'architecture vise-t-elle, comme la mesure, l'universel ? Si oui, comment articule-t-elle cette ambition avec le rapport toujours singulier que chacun d'entre nous entretient avec son environnement bâti ? Si non, pourquoi en commencer l'étude par une opération au terme de laquelle l'objet singulier est remplacé par une image quantifiable ?

A la question de l'articulation des fonctions descriptive et poïétique de la mesure s'ajoute donc celle de son rapport à l'universel. On peut alors distinguer deux fils que nous déroulerons tout au long de cette première investigation lexicale : d'une part l'association, dans la notion de mesure, de la connaissance (fonction descriptive) et de création (fonction poïétique) et, d'autre part, le rapport de la mesure à l'universel et au singulier.

Ces deux fils, nous allons d'abord nous efforcer de les suivre et de les tisser en comparant les entrées « mesure » de trois dictionnaires francophones pour tenter de faire un état des lieux des acceptions actuelles de ce mot et d'en relever les enjeux architecturaux et philosophiques. Dans un deuxième temps, cette investigation tentera une généalogie de la mesure en cherchant les origines du terme et de notions connexes dans la langue latine et, plus rapidement, grecque.

**Lexicographie**—Les cinq investigations lexicales que je mènerai cette année se fonderont sur trois dictionnaires de langue : Le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré (1877), l'édition 2014 du *Petit Robert* et le *Portail lexical* en ligne du *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales* (CNRTL). D'autres ouvrages compléteront parfois ce trio. Cette investigation étant la première, je devrai cette fois me montrer un peu plus technique que je n'aurai à l'être dans les prochains codex et présenterai au fil de l'analyse certains traits des structures de chacun de ces ouvrages afin de faire ressortir la différence de leurs approches.

### 1- Littré, 1877

La première chose qu'il convient de noter, c'est que le terme « mesure » comporte une grande quantité de significations. Littré lui reconnaît pas moins de vingt-et-une acceptions dont certaines sont subdivisées en plusieurs nuances.

Littré a la particularité de proposer une présentation très linéaire et peu hiérarchisée de ses entrées. Le *Petit Robert* et le *Portail lexical* du CNRTL que nous lirons ensuite organisent, quant à eux, leurs entrées de façon beaucoup plus explicite. Dans le cas du Littré, c'est au lecteur d'opérer sa propre classification. Celle que je vais proposer maintenant est donc de mon fait et peut en conséquence être contestée. Elle se distribue en six ensembles.

Le premier ne comporte qu'un élément, la première acception :

1° *Nom donné à l'unité conventionnelle que l'on compare avec les objets pour en connaître le rapport* 15.

C'est le sens à la fois le plus général et le plus abstrait. Pour le préciser, il faut le comparer avec le sens numéro 8 qui constitue à lui seul notre deuxième ensemble : 8° *Dimension*.

Cette deuxième définition se réduit à un synonyme. Littré la précise en lui faisant succéder une série d'expressions : *Prendre les mesures d'un bâtiment. Se faire prendre mesure d'un paletot. Le cordonnier lui a pris mesure. Il connaît les mesures des colonnes de cet édifice.*

Les deux expressions architecturales laissent penser que c'est cette acception que vise ALICE en titrant sa première phase « *Measures* ». La différence de ce huitième sens avec le premier est qu'ici, la mesure est inhérente à l'objet tandis que dans le sens numéro 1, elle existe en soi : la dimension, c'est la mesure propre de l'objet mesuré, tandis que l'unité conventionnelle ne peut exister qu'indépendamment de lui sans quoi elle ne permettrait pas de comparer entre eux les objets qu'elle mesure. La taille de chacun d'entre nous est une mesure au sens de « dimension », le mètre est une mesure au sens d'« unité ». Son meilleur synonyme, en ce sens, est sans doute « étalon ». Pour abstrait qu'il soit, l'étalon n'en est pas pour autant sans propriété. Puisque l'unité de mesure est « conventionnelle », on pourrait croire (et cela a donné d'ailleurs lieu à des débats)<sup>16</sup> que n'importe quoi peut servir d'étalon. Or, la définition de Littré le dit bien : l'étalon a au moins une propriété qui le distingue de « n'importe quoi », il est une *unité*.

Cette conception de la mesure comme unité est développée par Aristote dans le livre I de sa *Métaphysique* (Metaph. I, 1052b-1053a) où il écrit : *L'un est la mesure de toutes choses parce que nous acquérons la connaissance des choses dont la substance est faite, en les divisant soit selon la quantité, soit selon la forme* <sup>16</sup>.

Cette définition de l'unité comme « mesure de toutes choses » s'oppose à la célèbre formule qu'Aristote, dans le même texte, attribue à Protagoras :

*L'être humain est la mesure de toutes choses* <sup>17</sup>.

C'est là aussi la question de l'universalité de la me-

sure qui est en jeu, puisque, pour Aristote, la formule de Protagoras signifie :

Ce que chacun croit est aussi fermement établi 18.

En d'autres termes : « tous les avis se valent ». Poser l'indivisible comme mesure de toute chose plutôt que l'expérience individuelle est un moyen, pour Aristote, de se prémunir contre le relativisme. Si, en effet, l'expérience de chacun vaut mesure, alors le caractère des choses mesurées ne peut être établi, puisque l'étalon de mesure est lui-même changeant :

*Il en résulte que la même chose est et n'est pas, est mauvaise et bonne, et ainsi de suite pour tout ce qu'on exprime par les affirmations opposées, parce que souvent telle chose semble bonne à ceux-ci, le contraire à ceux-là, et que la mesure est ce qui paraît à chacun 19.*

Les résonances d'un tel problème vont jusqu'à toucher le champ politique, ce que révèle l'emploi de l'adjectif « conventionnel » 20 : ce n'est qu'en fixant une universalité à la mesure des choses que nous pouvons partager ce que nous savons d'elles, mais fixer cette universalité ne peut se faire qu'en sacrifiant la spécificité de l'expérience individuelle ; or cette expérience est bien réelle. D'un point de vue empirique, il n'y a qu'elle qui soit réelle, puisque, justement, il n'y a qu'elle qui soit une expérience.

Le corps de l'alpiniste George Mallory disparu le 8 juin 1924 à 12 heures 50 sur la face nord du Mont Everest qui culmine à 8848 mètres a été retrouvé congelé le premier mai 1999 à l'altitude de 8290 mètre. Que nous disent ces mesures de ce qu'a éprouvé physiquement et moralement l'alpiniste George Mallory lorsqu'il est passé de vie à trépas à exactement 388 mètres du sommet ?

Le problème de l'universalité de la mesure est politique parce qu'il rejoint celui du contrat social : est-il possible de créer du commun sans en passer par le sacrifice de

l'individualité ? C'est une question à laquelle l'architecture est sans cesse confrontée. ALICE la pose d'emblée, puisqu'elle fait de la mesure le premier acte d'architecture. Car la mesure, en plus d'être un étalon et une dimension est bien aussi un *acte* :

*7° Action de comparer un objet avec la quantité admise conventionnellement comme unité afin d'en connaître les rapports.*

Ce sera notre troisième ensemble, qui comporte lui aussi un seul élément. On a vu qu'en physique quantique le « Problème de la mesure » était celui des influences de l'instrument de mesure sur l'objet mesuré. On a vu aussi que de ce problème résulte une remise en cause de la distinction entre le sujet et l'objet. Dans le champ lexical également, la porosité est de mise entre les différentes instances à l'œuvre lors du mesurage, puisque le même mot désigne : les *dimensions* inhérentes à l'objet, l'*unité conventionnelle* qui sert à chiffrer ces dimensions et, enfin, l'*acte* qui consiste à comparer dimensions et unité. On ne peut que mettre en garde le mesureur contre les confusions que cette polysémie peut engendrer. Pensons à tous ceux qui croient, par exemple, que les calories font grossir, donnant une réalité matérielle (et diététique) à l'unité de mesure de la chaleur. Il importe que l'architecte ne pense pas, lui, que le mètre fait grandir.

Les trois ensembles que nous venons de relever contiennent les acceptions fondamentales du terme en tant qu'il n'est ni spécifique ni imagé.

On peut créer un quatrième ensemble en regroupant les trois acceptions figurées qui décrivent une éthique de la mesure :

*14° Ce qui sert à apprécier les choses morales, intellectuelles.*

*15° Règle, forme, limite.*

16° *Modération, retenue, observation des bien-séances.*

Cet ensemble est dynamique. Il marque une progression vers le champ de la morale : l'acception 14 couvre encore aussi le champ intellectuel, la 15 ne fait que sous-entendre une morale de la limitation et la 16, enfin, est la franche expression d'une vertu.

Regroupons aussi les cinq entrées dans lesquelles « mesure » apparaît dans une locution :

17° *A mesure que. Autant que, en proportion que.*

18° *Au fur et à mesure.*

19° *Outre mesure. Avec excès.*

20° *Sans mesure. Sans borne, illimité.*

21° *En même mesure. En proportion égale.*

Si Littré renonce à construire trop de sous-catégories, c'est peut-être aussi parce que certaines acceptions peuvent obéir à un double classement. Ainsi, les locutions 19 et 20 évoquent une idée de *dém mesure* (terme sur lequel nous reviendrons) qui n'est pas sans résonance morale, ce qui aurait pu nous inciter à les classer dans l'ensemble précédent.

Le sixième et dernier ensemble que je proposerai regroupe les acceptions propres à des champs particuliers. Il en compte 10. Certaines sont extrêmement spécifiques, d'autres ont une portée plus générale :

2° *Mesure du temps, mesure fondée sur l'accomplissement de certains phénomènes réguliers dont la durée est connue, comme le retour du soleil à son midi, les oscillations d'un pendule, les mouvements d'un ressort, la sortie du sable d'un sablier, etc.*

3° *En géométrie et en arithmétique, une certaine quantité qu'on prend pour unité, et dont on exprime les rapports avec d'autres quantités homogènes.*

4° *Particulièrement, vaisseau de grandeur détermi-*

*née qui sert à mesurer les grains et autres objets que l'on peut faire déborder un peu le bord de la mesure.*

*5° Nom d'une mesure vinaire adoptée en Lorraine, et qui vaut 42 à 45 litres.*

*6° Terme de tailleur. Morceau de parchemin ou de papier long et étroit sur lequel le tailleur marque les longueurs du vêtement qu'il veut faire.*

*9° Terme de musique. La succession régulière des variations de durée des sons.*

*10° Mesure, se dit de la danse et de la justesse des mouvements qui doivent se conformer à la mesure.*

*11° En versification, longueur des vers déterminés dans la poésie grecque ou latine par le nombre et la nature des pieds, dans la poésie moderne par le nombre de syllabes.*

*12° Terme de manège. La mesure, la cadence d'un cheval, se dit en parlant des allures d'un cheval.*

*13° Terme d'escrime. Distance juste pour porter ou parer.*

Les cinq dernières acceptions pourraient presque faire l'objet d'un sous ensemble regroupant les sens qui relèvent du sport et de l'art et à propos duquel il faut tout de suite remarquer que l'architecture n'y figure pas. Bien que la moitié des exemples pris pour expliciter la mesure comprise comme dimension proviennent de l'architecture, cette dernière ne semble pas être parvenue à imposer un sens spécifique au mot « mesure ». Cette constatation doit nous alerter dès lors que nous nous mettons en quête de l'acception poïétique du terme : elle est décelable en musique, en danse, en escrime, en poésie et dans l'art équestre, mais pas en architecture. La mesure musicale, par exemple, n'est pas un simple outil de relevé ou de description ; elle appartient à la structure des œuvres, influe sur leur carrure et constitue sans aucun doute un instru-

ment de composition. Rien de tel en architecture.

Remarquons cependant que la peinture, la sculpture et le théâtre <sup>21</sup> n'ont eux non plus marqué le mot. Associés par la mesure, les arts que cite Littré en 1877 dessinent comme une culture aristocratique, quelque peu romantique qui sied bien à l'époque où le dictionnaire a été écrit : l'honnête homme s'essaie parfois au piano, connaît les danses de salon, fait des vers, monte à cheval et, bien sûr, se bat en duel.

On verra si l'association de ces arts entre eux et à la notion de mesure est le reflet d'une époque en consultant deux dictionnaires plus récents.

## 2- Petit Robert, 2014

Le Petit Robert propose une classification en quatre ensembles indiqués par des chiffres romains dans lesquels sont regroupés d'une à quatre acceptions numérotées en chiffres arabes.

Les quatre chiffres romains qui structurent l'entrée sont les suivants :

*I Détermination d'une grandeur.*

*II Quantité mesurable.*

*III Quantité non tangible.*

*IV Une mesure, des mesures. Moyens mis en œuvre* <sup>22</sup>.

Le chiffre I se subdivise en quatre sous-entrées. La première rappelle l'entrée numéro 7 de Littré (« Action de comparer un objet avec la quantité admise conventionnellement comme unité, afin d'en connaître les rapports ») :

*1° Action de déterminer la valeur de certaines grandeurs par comparaison avec une grandeur constante de même espèce prise comme terme de référence.*

Les deux définitions visent en effet la mesure en tant qu'*action* de mesurer. Notons cependant que l'adverbe « conventionnellement » disparaît, comme si en 2014, on avait presque oublié que l'étalon de mesure avait été

choisi d'un commun accord. La notion d'unité, quant à elle, fait place à celle de constance. Robert semble insister sur l'immutabilité plutôt que sur l'universalité. Il s'attache aussi à la similarité : la grandeur choisie est « de même espèce » que celles qui sont déterminées par elle. Sur ce point, Robert reste dans la continuité d'Aristote pour qui : *la mesure est toujours du même genre 'que le mesuré'. De fait, une grandeur est mesure des grandeurs et, selon chaque cas, une longueur est mesure d'une longueur, une largeur d'une largeur, un son articulé d'un son articulé, un poids d'un poids, une unité des unités.*

Mais, alors que dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle, Littré s'attache à la notion d'unité (garante d'universalité), dans le petit Robert des premières décennies du XXI<sup>e</sup> siècle, c'est la *nature commune* de l'objet et de l'éta-lon qui semble primer.

La deuxième sous-entrée, elle, rappelle l'acception numéro 8, « dimension » :

*2° Grandeur (et SPÉCIALT. dimension) déterminée par la mesure.*

Dans cette entrée, Robert renvoie aux mathématiques : *MATH* Mesure d'un ensemble : *nombre réel définissant avec précision cette grandeur associée à un ensemble (nul s'il est vide, positif dans le cas contraire).*

Il donne aussi, comme Littré, des exemples issus de l'architecture, mais qui renvoient plus à l'architecture d'intérieur qu'à l'édification de bâtiments : *Prendre les mesures d'une pièce, d'un meuble.*

Il est difficile de déterminer précisément quels changements reflètent les nuances que l'on observe entre les définitions de ces deux dictionnaires français que 164 ans séparent. Tout au plus peut-on noter quelque chose comme une révision à la baisse d'ambitions totalisantes : ce qui importe dans la mesure, ce n'est plus l'indivisible uni-

versalité de l'Un, mais sa possibilité de concorder avec ce qu'il mesure, et les dimensions auxquelles s'attaque cette mesure ne sont plus celles du bâtiment, mais, modestement, d'une chambre et d'un meuble.

Les deux dernières sous entrées du chiffre I sont :

3° *Appréciation de la valeur, de l'importance d'une chose*

4° *Proportion, rapport (en loc.)*

« (en loc.) » signifie que cette idée n'apparaît que dans une locution spécifique: *A la mesure de : qui correspond, est proportionné.*

Ici, Robert propose un renvoi analogique à un concept essentiel en architecture : l'échelle. Il donne aussi, parmi plusieurs exemples une expression toute corbusienne : *Une architecture à la mesure de l'homme.*

Nous aurons l'occasion de revenir sur la proportion, Le Corbusier et la mesure de l'homme. Pour l'heure, notons simplement que là encore, si l'exemple est emprunté au champ architectural, notre discipline n'est pas mentionnée comme un domaine spécifique qui aurait donné un sens propre au mot « mesure ».

Le Chiffre II (« quantité mesurable ») se subdivise lui aussi en quatre sous-entrées :

1° *Quantité représentable par un étalon concret, prise pour terme de comparaison dans l'évaluation des grandeurs de même espèce.*

2° *Récipient de capacité connue, servant à l'évaluation des volumes.*

3° *COMMUNE MESURE (en phrase négative) : quantité prise pour unité et servant à exprimer par un nombre entier ou fractionnaire les rapports avec d'autres quantités homogènes.*

4° *Fig. Moyen d'apprécier une chose de même nature par une sorte d'étalon.*

Les glissements sémantiques par rapport à Littré

se confirment. C'est en effet de la première définition de Littré que ces quatre sous-entrées se rapprochent le plus :

*1° Nom donné à l'unité conventionnelle que l'on compare avec les objets pour en connaître le rapport* 23.

Le terme « étalon » apparaît explicitement dans la première et la quatrième sous-entrées de ce chiffre II. A la première est associée une même locution que Littré mentionne déjà et dont les définitions par les deux dictionnaires sont très proches :

(Robert, sens n°II, 1 :) *Avoir deux poids, deux mesures: juger différemment selon les objets, partiellement.*

(Littré, sens n°1 :) *Fig. Avoir deux poids et deux mesures, juger des mêmes choses par des règles différentes et avec partialité* 24.

Pourtant, chez Littré, c'est l'étalon lui-même que nomme le mot « mesure »: *Nom donné à l'unité conventionnelle* 25 (Je souligne).

Alors que chez Robert c'est la quantité que l'étalon représente qui est visée :

*Quantité représentée par un étalon* (Je souligne).

Il semble bien que Robert opère cette confusion dont j'ai parlé plus haut entre le mesuré et l'étalon de mesure parce que nulle part ailleurs il ne fait correspondre directement le mot « mesure » à l'étalon lui-même. Il n'y a que dans la troisième sous-entrée (« Commune mesure (en phrase négative) ») qu'une quantité est, comme chez Littré, prise pour « unité ». Mais, il faut le noter, dans une expression « *néga-tive* », comme si on ne pouvait plus désigner directement un étalon universel et créateur de commun qu'en signalant son absence. Ailleurs comme on vient de le voir, l'étalon, n'est pas visé directement par le mot « mesure ». Lorsqu'il est cependant mentionné, alors, soit il est « concret » (II, 1), (ce qui le rattache à la classe des « données confuses » de Dagognet), soit il n'est qu'« *une sorte d'étalon* » (II, 4).

Le chiffre II quitte le champ numérique et regroupe toutes les autres « quantités non tangibles » :

1° *Quantité, dimension déterminée, considérée comme normale, souhaitable.*

2° *Modération dans le comportement.*

3° *Succession régulière ou périodique de divisions temporelles d'égale valeur ; ces divisions.*

4° *ESCR. Distance convenable pour porter ou parer un coup.*

On reconnaît les acceptions morales que nous avons regroupées, chez Littré dans notre quatrième ensemble : (acceptions n° 14, 15 et 16), ainsi que la mesure du temps (n° 2) et la distance de l'escrimeur (n° 13). Notons que l'escrime est le seul des arts particuliers à conserver sa propre entrée. La mesure musicale est toujours mentionnée, mais à titre de cas spécifique de la mesure du temps :

*Division de la durée musicale en plusieurs parties égales, formant une base sensible pour le rythme.*

L'architecture ne fait pas son entrée parmi les arts dont le vocabulaire intègre des sens particuliers du mot mesure. Le théâtre, les arts plastiques et le cinéma (qui, pourtant produit des « métrages ») n'apparaissent pas non plus. Au contraire, on assiste plutôt à une raréfaction des arts mesurables : l'équitation, la danse et la poésie ont disparu. C'est peut-être le signe que cette culture aristocratique dont je parle plus haut n'existe plus. C'est aussi, sans doute celui d'une évolution des arts : la danse ne se cale plus sur la carrure musicale et la poésie n'est plus aussi évidemment assujettie au vers qu'elle ne l'était en 1877. Quant à l'art équestre, est-il vraiment justifié de demander au Petit Robert de définir une acception qui ne concernerait plus que le seul Bartabas ?...

Le dernier Groupe (« Moyen mis en œuvre ») ne compte pas de subdivision. « Mesure » y est simplement dé-

fini comme : *Manière proportionnée à un but à atteindre ; acte officiel visant cet effet.*

Chez Littré, cette acception du terme ne méritait pas une entrée propre. On la trouvait en tant que sous-catégorie de « dimension » :

*fig. Prendre des mesures, prendre les dispositions nécessaires pour effectuer quelque chose* 26.

Ce qui en 2014 constitue l'unique entrée d'une catégorie n'était en 1877 qu'une expression figurée dérivée de la notion de dimension. De plus, ces dispositions qui étaient prises alors ne nécessitaient pas le recours à un acte officiel.

L'histoire que tous ces glissements nous racontent mérite d'être rapidement retracée.

En 160 ans, il semblerait que l'on ait perdu l'accès à un étalon universel et indivisible à partir duquel on pouvait mesurer le monde. Cette disparition a pour effet de délier les uns des autres des arts qui semblent avoir perdu toute commune mesure. L'architecture, qui pourtant ne participait déjà plus, en 1877, à cette union des arts par la mesure paraît se trouver malgré tout affectée par la chute de l'unité et se replier dans l'intérieur et le design : même si elle caresse encore le fantasme d'être « à la mesure de l'homme », elle ne mesure plus, en fait, que des pièces et des meubles. Quant à la politique, elle est passée de la convention au code, qui est son aliénation : l'étalon conventionnel fait place à l'« acte officiel » qui semble seul capable de faire arriver quelque chose. Est-ce la dernière acception poétique du terme ? La mesure n'est-elle encore créatrice qu'en tant que décret qui a force de loi ?

Avant d'entreprendre la généalogie de la mesure pour voir s'il est possible d'enrichir son emploi et son usage par le recours à l'étymologie, il nous faut regarder rapidement un dernier dictionnaire (en ligne, celui-ci) qui nous donnera le portrait le plus actuel des sens de la mesure et

nous permettra de nuancer et de préciser l'état des lieux que je viens de dresser.

### 3- Portail Lexical du CNRTL, 2017

Litré offrait une liste de vingt-et-une entrées numérotées dont certaines comportaient des sous-entrées signalées par de petits losanges verticaux. Le Petit Robert de 2014 propose un classement en quatre ensembles signalés par des chiffres romains et subdivisés en sous-catégories numérotées en chiffres arabes. Le portail lexical du CNRTL met en place quant à lui une arborescence si complexe qu'il serait fastidieux de la décrire entièrement et de la suivre en détail. Je me contenterai d'en donner les grandes lignes et ne m'aventurerai dans ses méandres que lorsque seule l'explication de la *place* d'une signification dans une catégorie rend possible la compréhension d'une nouveauté conceptuelle.

Le niveau le plus générique de cette arborescence est structuré en trois parties marquées par des lettres majuscules :

*A- (Évoque (l'évaluation d') une quantité.)*

*B- Au fig. (Évoque un rapport, proportion.) et (Indique une quantité déterminée considérée comme normale ou souhaitable)*

*C- (Dispositions, relatives à une action.)* 27

Les verbes conjugués « évoque » et « indique » signalent que ces catégories ne sont pas des définitions en tant que telles, mais des regroupements de définitions présentant des analogies. Il n'y a que la dernière catégorie qui soit un groupe nominal (certes au pluriel) et, donc, qui ressemble à la forme habituelle d'une définition. Ce fait semble confirmer la prise d'importance de cette acception de la mesure dirigée vers une action que Litré ne mentionne qu'en sous-entrée de sa huitième acception (« di-

mension »), mais dont Robert, déjà, fait l'une de ses quatre principales catégories. Dans le portail lexical du CNRTL, il n'y a plus que trois catégories génériques et les dispositions continuent d'en faire partie, ce qui semble confirmer cette émancipation de la signification juridique du mot.

Nos lectures de Littré et du Petit Robert nous en ont déjà suffisamment appris pour qu'il ne soit pas nécessaire de lire en détail toutes ces entrées. Je me contenterai donc de relever celles sur lesquelles il me semble intéressant de nous arrêter rapidement.

Le premier sens de la première catégorie (A) semble correspondre à la mesure comme référence à un étalon: *A1: Évaluation d'une grandeur ou d'une quantité, par comparaison avec une autre de même espèce, prise comme terme de référence.*

Le mot « étalon » figure juste après cette définition pour l'éclairer: *Étalon de mesure (...); unité de mesure conventionnelle.*

On le voit, il est associé à l'« unité conventionnelle » de Littré.

La confusion à l'œuvre chez Robert entre l'unité de mesure et la grandeur de l'objet mesuré est levée, mais le choix de la similarité de nature entre l'étalon et la grandeur au profit de l'indivisibilité de la mesure est confirmé, malgré la mention explicite de l'étalon et même si l'un des exemples pris dans la littérature à titre d'illustration fait encore signe vers cette unité désormais exclue de la définition: *L'unité de mesure est ce moyen terme à la faveur duquel on obtient les rapports de grandeurs de même espèce (Cournot, Fond; conaiss., 1851, p. 378).*

Il faut noter que les dimensions propres à l'objet, celles que l'on *prend* quand on mesure, sont intégrées à cette catégorie et qu'ici aussi, ce ne sont plus les bâtiments, mais les « pièces » qui sont mesurées :

*Dimensions caractéristiques (de quelque chose).*  
Prendre les mesures d'une pièce.

A première vue, donc, le portail lexical du CNRTL semble acter le remplacement de l'aspiration à l'universel par la quête du semblable que sous-entendait Robert. En réalité, il fait coexister les deux tendances. En effet, le chiffre 2 de la même catégorie générale (l'évaluation d'une grandeur) donne au mot « mesure » une signification *extérieure* à l'objet mesuré :

*A2: Quantité de référence pour déterminer les dimensions ou la valeur d'une grandeur de même espèce.*

C'est à cette entrée que va se rattacher l'expression « avoir deux poids deux mesures » que Littré associait à sa première acception :

*1° Nom donné à l'unité conventionnelle que l'on compare avec les objets pour en connaître le rapport.*<sup>28</sup>

La coexistence de ces deux définitions (A1 et A2) dans la catégorie de ce qui

*évoque (l'évaluation d') une quantité (A)*

peut se lire comme une évolution en forme de complexification de la notion aristotélicienne d'unité de mesure. A la tension entre l'universel et le particulier se superpose celle entre l'intérieur et l'extérieur de l'objet mesuré. On comprendra peut-être mieux cette articulation si l'on tient compte du fait que le CNRTL associe l'expression « sur mesure » à la définition « évaluation d'une grandeur ou d'une quantité par comparaison avec une autre de même espèce » (A1). Or « sur mesure », c'est l'expression même de l'individualité. Le portail lexical définit d'ailleurs l'expression ainsi: *Confectionné d'après les mesures prises individuellement pour chaque client.*

Le « sur mesure », c'est le contraire du standard – en couture, du prêt-à-porter, en architecture, du prêt à habiter. Malgré le surprenant singulier de l'expression, ce n'est

pas la mesure de l'homme, ce sont les mesures de chaque individu. Elles sont différentes pour chacun d'entre nous et nous appartiennent. C'est en ce sens qu'il faut différencier la mesure *intérieure* à l'objet mesuré (mesure individuelle) et la mesure *extérieure*, l'unité de mesure, qui, elle, est générique. On pourrait aussi parler, pour l'unité de mesure, de mesure *a priori* (qui existe avant l'objet mesuré et en dépit de lui) et de mesure *a posteriori* (qui n'existe qu'après avoir été prise à l'individu) pour celle qui est tirée de l'objet mesuré.

Si, comme le suggère l'arborescence du portail lexical, le «sur mesure» peut découler de l'unité de mesure, alors une réconciliation entre l'universel et le singulier est possible. Je me contente ici d'esquisser une piste qui sera certainement mieux explorée par les corps de tous ceux qui prendront physiquement les mesures d'un lieu déterminé que par une investigation lexicale qui n'atteint la mesure que dans ses acceptions et non dans ses fonctions.

On peut en rester là pour la lettre A et en venir au sens B, figuré, qui d'abord

*(Evoque un rapport, une proportion)*

précisé comme suit

*Élément de référence, critère d'appréciation des qualités d'une personne, de ses capacités.*

et dont l'exemple littéraire nous replonge immédiatement dans le débat entre Protagoras et Aristote: *Dire que l'homme est la mesure des choses, c'est donc opposer à la diversité du monde l'ensemble ou le groupe des pouvoirs humains* (Valéry, *Variété III*, 1936, p. 242).

Deux choses à ce propos.

Notons d'abord que la phrase de Valéry a le mérite de nous rappeler que faire de l'homme, plutôt que de l'Un, la mesure de toute chose n'est pas la garantie d'un accès à l'expérience singulière puisque l'homme, c'est encore une caté-

gorie générale qui s'oppose à « la diversité du monde ». Ensuite, l'apparition de cette célèbre locution dans la catégorie « qui évoque une proportion » signale qu'il n'est pas légitime d'opposer terme à terme « l'un » et « l'homme » comme s'ils relevaient du même genre de mesure. Dire que l'homme est la mesure de toute chose ne signifie pas que l'homme est une *unité* de mesure, mais situe plutôt la vérité de la mesure dans la sensation humaine et fait de celui qui éprouve cette mesure le terme auquel l'objet doit être proportionné. Cette précision paraît peut-être triviale, nous verrons pourtant bientôt ce que la théorie architecturale est capable de produire comme confusion sur cette question.

Pensée comme proportion, la mesure s'inscrit donc dans un rapport. Cela assure une relation entre le mesureur et le mesuré, mais aussi entre les différents éléments mesurés sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à une unité.

Le deuxième ensemble de sens figurés que regroupe cette catégorie de sens qui évoquent un rapport et une proportion sont ceux qui : *(B2) Indiqu(ent) une quantité déterminée, considérée comme normale ou souhaitable.*

et qui recoupe grosso modo les significations morales que nous avons vues chez Littré et chez Robert. Je ne m'y attarderai donc pas. Quant au chiffre C, nous l'avons dit, il confirme l'importance grandissante de cette acception poétique bien particulière du terme en tant que :

*Moyen pris pour atteindre un but (souvent sous la forme d'un acte officiel).*

Le contenu de la parenthèse en atteste, cette acception fait la part belle au juridique ; Le CNRTL mentionne même trois significations spécifiques qui relèvent du Droit: *Mesure conservatoire. Disposition provisoire destinée à maintenir une situation en l'état;*

*Mesure disciplinaire. Disposition servant à assurer le respect d'un règlement par l'application de peines*

*d'ordre disciplinaire;*

*Mesure provisoire. Disposition prise pour régler momentanément une situation urgente.*

Ce durcissement, bien sûr, n'est pas réjouissant. Que la vitalité de la convention se soit figée en règlement est le signe d'une extériorisation de la mesure qui fait courir le risque d'un iatus avec l'expérience individuelle.

Il se peut pourtant que cette nécessité nouvelle d'assurer la commune mesure par *des* mesures parfois disciplinaires, soit aussi le prix à payer pour une certaine démocratisation de la mesure. On l'a constaté, le terme n'a pas d'acception propre en architecture. L'une des raisons est que celle-ci possède ses propres termes pour parler de mesure. Dans son *Architecture, description et vocabulaire méthodique*, Jean-Marie Pérouse de Monclos en propose trois. Le premier, «module»<sup>29</sup>, concerne la composition et la distribution. Nous nous y intéresserons bientôt. Pour l'instant, c'est sur les deux autres que je voudrais m'arrêter. Il s'agit des termes «toisé» et «métré» que Pérouse de Montclot tient pour synonymes et à qui il donne donc une définition commune dont voici les premières lignes:

*Toisé, Métré n. m. :*

*Opération consistant à mesurer les travaux exécutés. Le document qui constate cette opération. Les mesures sont prises en toises ou en mètres. La toise, employée dans les entreprises royales jusqu'à l'adoption du système métrique (1795), est égale à 6 pieds ou 1,949 m (...) <sup>30</sup>*

Suivent les mesures du pied, du pouce et d'autres unités. Une note associée au mot toise précise :

*Mesure de différentes grandeurs selon les lieux où elle est en usage <sup>31</sup>.*

Trois choses caractérisent ces mesures spécifiquement architecturales : elles sont obsolètes, fluctuantes et royales.

L'un des rares mots dont le *Dictionnaire historique de la langue française* d'Alain Rey peut situer la naissance au jour près est « mètre » :

*Mètre n. m. :*

*mot adopté par une loi du 26 mars 1791* 32.

Passons sur le désaccord de chronologie entre les deux auteurs. Ce qui importe c'est que l'introduction du mot « mètre » et la disparition du mot « toise » sont le fruit d'une *mesure* politique : l'adoption du système métrique. Cette mesure a certes mis fin à la souplesse métrique de la toise, mais elle a du même coup instauré un étalon démocratique compatible avec l'idéal d'égalité des révolutionnaires français. En République on s'en remet à une unité inflexible qui ne saurait tenir compte des particularités de chacun, mais n'est-ce pas tout de même un progrès par rapport à la pratique aristocratique, certes plus respectueuse de l'individualité, qui consiste à *se mesurer* à l'épée pour déterminer qui est dans son droit ?

Contrairement aux apparences, une telle interrogation n'est pas étrangère aux enjeux présents de l'architecture. La question, dans ce cadre, peut être formulée ainsi : une architecture qui échappe à la standardisation sans pour autant ne s'adresser qu'à une classe privilégiée est-elle possible ? Il s'agit là d'une expression concrète et contemporaine de l'éternelle tension entre l'universel et le particulier qui constitue l'ossature de la problématique de la mesure et qui reste un défi autant pour l'architecture que pour la philosophie.

Cette tension, on va la voir ressurgir sous d'autres formes en plongeant dans l'étymologie.

**Généalogie**—Littré ne donne pas l'étymologie des termes qu'il définit. Pas plus que l'onglet lexicographie du portail lexical. Mais le petit Robert, lui, nous apprend que « mesure »

vient du latin *mensura*, famille de *metrii* « *mesurer* » 33.

Le dictionnaire Latin-Français de Félix Gaffiot donne trois sens à « *mensura* » qui justifient pleinement son statut d'ancêtre direct de notre « *mesure* » :

1° *mesure, mesurage*

2° *mesure (résultat du mesurage), quantité dimension, capacité, degré*

3° *quantité (en métrique)* 34

Gaffiot nous apprend aussi qu'avant de remonter à « *metrii* » comme l'indique Robert, « *mensura* » dérive du verbe « *metior* » dont les significations relèvent bien de la mesure :

1° *mesurer / répartir en mesurant*

2° (poét.) *mesurer une distance en marchant, en naviguant, parcourir* ;

3° (fig.) *mesurer, estimer, juger, évaluer.*

sens passif : *mesuré* 35

« *Metior* » est ce que les grammairiens nomment un verbe « déponent », c'est-à-dire un verbe qui se conjugue au passif, mais dont le sens est actif. Je signale ce fait parce qu'il existe deux autres verbes de morphologie très proche et dont les significations recoupent celles de « *metior* » : « *metor* », un autre verbe déponent et « *meto* » qui est lui de voie active :

*metor, arisa ri, atus sum* :

1 *mesurer*

2 *délimiter, fixer les limites de // mesurer (fixer) l'emplacement d'un camp // installer, ériger* 36.

et : *meto, as, are* :

*mesurer // occuper, habiter* 37.

La confrontation de ces trois verbes devrait faire réfléchir un architecte.

Il y a deux façons de mesurer, « *metior* » et « *metor* » qui, quoique actives, prennent une allure passive. Parmi

leurs significations, on trouve notamment l'idée de répartition (celle qui reviendra plus tard sous la forme des « poids et des mesures »), le qualificatif moral « mesuré », ainsi que des actes normatifs (« fixer les limites ») ou qui évoquent l'architecture : « ériger », même s'il ne s'agit encore que de tente. Il y en a une autre, active celle-là, dont le sens est : *habiter*.

Ici se rejoue encore, mais cette fois sous un aspect qui a vraiment trait à l'architecture, la tension entre la mesure du dedans et celle du dehors. Le latin nous apprend que la mesure intérieure, la seule à être vraiment active, ce n'est pas le relevé, mais l'*habitation*.

Or, à lire les relations des mots entre eux, l'architecte (en latin, du moins), ne dérive pas du verbe actif qui veut dire « habiter », mais, comme « mensura », de « metior » qui est une façon extérieure de mesurer :

*ensor, oris, m. (metior) :*

*mesureur // arpenteur // architecte // ingénieur.*<sup>38</sup>

Mais pas « habitant »...

Gaffiot nous apprend encore que « metior » (dont dérive « mensura », l'ancêtre de la mesure française) entretient des liens avec tout une série de termes latins, mais aussi grecs, anglais, allemands, espagnols ou sanscrits qui sont tous dérivés de la racine indoeuropéenne « mēti ». De tous ces mots, je n'en relèverai qu'un, latin, dont les nombreuses significations sont susceptibles d'enrichir encore notre compréhension du mot « mesure » :

*modus, i, m. :*

1° *mesure (avec quoi on mesure qqch.)*

2° *mesure, étendue, quantité*

3° *(mus) mesure, mesures battues à intervalles réguliers // mélodie, mode // cadence générale*

4° *mesure, juste mesure, limite convenable // modération dans la conduite*

5° manière, façon, sorte, genre // (droit) constitution

6° (gram) a) voix passive, voix active, b) mode des verbes 39

Ce mot, qui lui aussi veut dire « mesure » retrouve certains des sens que « mensura » ne nous délivrait pas. Parmi eux, des acceptions musicales qui sont plus riches encore que celles du mot français « mesure », puisqu'elles concernent non seulement le rythme, mais aussi la mélodie. Cette polysémie laisse supposer l'existence à Rome d'une unité interne à la musique qui se serait plus tard distendue. L'adjectif « modulabilis » (harmonieux, mélodieux) et le substantif « modulamen » (la cadence, l'harmonie) renforcent cette idée d'unité musicale en y intégrant l'harmonie.

Il n'est bien sûr pas possible de faire ici l'histoire des relations entre rythme, mélodie et harmonie dans la musique occidentale pour observer la progression de leur déliaison. Je ferai simplement référence à un texte de 1911 qui prend acte de l'autonomisation réciproque du rythme et de l'harmonie et qui inscrit leur séparation dans l'esthétique moderniste. Ce texte, c'est le chapitre *Mesure et harmonie* du *Traité d'harmonie* d'Arnold Schoenberg, chapitre qui s'ouvre par cette phrase :

*Jusqu'à présent nous réalisons tous nos exercices sans tenir compte de la mesure. Pour ma part, je poursuivrais bien volontiers ce travail dans cet esprit* 40.

Schoenberg considère l'application de lois rythmiques à l'harmonie inutile et obsolète pour deux raisons. La première est qu'à son époque, ces lois ont cessé d'être des lois intérieures. Elles se sont réifiées, changées en codes et ont perdu leur fonction poétique :

*La plupart des lois rythmiques issues de l'ancienne théorie sont toutes restrictives, jamais stimulantes : elles ne montrent jamais les combinaisons possibles mais uniquement celles qui sont interdites* 41.

La seconde raison a trait à une certaine esthétique moderniste du dépouillement dont l'architecture, plus encore que la musique, fera un idéal. Pour Schoenberg, si la théorie musicale de son époque continue de tenter d'articuler mesure rythmique et harmonie, ce n'est qu'afin de déployer des effets de styles superflus :

*Les traités d'harmonie ont vraisemblablement recours à la division par mesures afin de pouvoir mettre en valeur ces fameux exercices qui ont pour objet d'habiller un squelette harmonique de notes de passages, appoggiatures et autres ornements* 42.

Il est difficile à qui est familier de la littérature architecturale de ne pas associer cette condamnation de l'ornement musical au célèbre essai d'Adolf Loos, « Ornement et crime » pour qui :

L'évolution de la culture est synonyme d'une disparition de l'ornement sur les objets d'usage 43.

Comme Loos le fait lui aussi, Schoenberg pose tout de même le problème sur un registre éthique. Parlant du travail harmonique sans ornementation qu'il fait faire à ses étudiants, il écrit par exemple :

*Nos exercices sont moralement plus hauts* 44.

Le lien avec Loos et avec le modernisme architectural en train de naître semble même conscient chez Schoenberg lorsque, pour condamner ces exercices dont la seule visée est le développement ornemental, il fait la comparaison suivante :

*Cette méthode rappelle le procédé architectural de certains maîtres maçons qui s'adonnent à une imitation absurde des anciens maîtres dont les motivations techniques et la fantaisie leur demeurent étrangers – car ils ne font que singer des modèles – et qui revêtent chaque surface lisse et droite d'un stuc de fabrique à bon marché pour l'unique raison que l'on ne saurait supporter ce qui est lisse et droit* 45.

Bien qu'il n'appartienne pas au domaine architectural, le texte de Schoenberg est révélateur d'une certaine tendance du modernisme à se détourner de ce qui paraît ne plus toucher l'essence de l'art. Comme l'a écrit le critique d'art américain Clément Greenberg en 1955 :

*Il semble que ce soit une loi du modernisme – une loi qui s'applique quasiment à tout art qui reste vraiment vivant aujourd'hui – que les conventions non essentielles à la viabilité d'un moyen d'expression (medium) soient rejetées aussitôt reconnues 46.*

Pourtant, le modernisme a aussi été traversé par une tendance nostalgique contraire à ce mouvement d'épure. Lorsque, en effet, Schoenberg ou Loos réclament que leurs arts se délestent de l'ornement, ils prennent acte de ce que ce dernier a perdu de sa nécessité et que, donc, le champ d'expression de leurs disciplines réciproques s'est restreint. En renonçant à intégrer la mesure au sein de l'harmonie, Schoenberg accepte implicitement la perte d'une unité interne de son art et même, on va le voir tout de suite, celle d'une commensurabilité de son art avec d'autres.

L'un des dérivés directs de « modus » est le substantif « modulus » dont voici les quatre acceptions :

*1° mesure*

*2° module (archit.)*

*3° tuyau d'aqueduc*

*4° mouvement réglé ; mesure (mus) mode, mélodie 47.*

Cette nouvelle mesure réunit le temps et l'espace, la musique et l'architecture, mais aussi l'ingénierie. Avec le « modulus », on trouve enfin une mesure qui ait son sens architectural spécifique : c'est ce mot que traduit littéralement le « module » que nous avons entre-aperçu chez Pérouse de Montclos. Gaffiot nous apprend que le terme apparaît chez Vitruve au livre V, chapitre 9, chiffre 3 :

*Dans le cas de colonnes d'ordre dorique, leur hau-*

3

INTRODUCTION  
DIETER DIETZ /  
DANIEL ZAMARBIDE

7

INVESTIGATION  
LEXICALE  
SEBASTIEN GROSSET

53

DEFINITIONS  
ELENA CHIAVI

67

POSTFACE  
DIETER DIETZ

*teur, y compris les chapiteaux, doit être divisée en quinze parties. L'une d'entre elle doit être établie comme module, et c'est en fonction de ce module que l'on arrangera l'ensemble de l'ouvrage*<sup>48</sup>.

Chez Vitruve, le module est donc bien une unité de mesure, mais qui procède de la division d'une partie de l'ouvrage : la colonne. Il est donc l'étalon propre à l'architecture, tiré de l'intérieur d'elle-même et qui permettra non seulement de la mesurer (fonction descriptive), mais aussi de la construire (fonction poétique).

Le module, en fait, a une double origine. Le texte de Vitruve est pour nous ambigu sur ce point. Comme on vient de le voir, le module est issu d'une division interne d'une partie de l'architecture, mais il trouve aussi son origine dans les proportions du corps humain. Le chapitre 1 du livre III qui est consacré au système modulaire détaille en effet les proportions du corps d'un « homme correctement conformé »<sup>49</sup> dont l'harmonie explique par analogie celle qui doit régir les édifices. La Renaissance donnera par la suite de nombreuses représentations de cet « homo bene figuratus » qui fut aussi appelé « compagnon parfait ». La plus célèbre d'entre elles est due à Leonard de Vinci et nous la connaissons sous le nom d'« Homme de Vitruve ».

Cette postérité est révélatrice de l'importance esthétique du *modulus* architectural qui non seulement assurait l'unité des bâtiments tout en constituant un outil pour les générer, mais rendait également l'architecture commensurable avec les autres arts, le corps humain et même l'harmonie universelle qui régissait les astres. Le module assurait la participation de l'architecture à un vaste système analogique dont la déliaison n'a véritablement commencé qu'au cours du XVII<sup>e</sup> siècle.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que même parmi les modernistes les plus assumés, ait pu se manifes-

ter une tendance nostalgique et s'élaborer des stratégies pour reconquérir cette unité perdue.

Le verbe (lui aussi déponent) qui dérive de « modulus » ne peut aujourd'hui qu'évoquer l'une des plus spectaculaires tentatives de restauration de cette unité perdue : *modulor, ariss, ari, atus sum* :

1 *mesurer, régulariser*

2 *soumettre à des lois musicales, à un rythme, à une cadence*

3 a) *moduler des vers, les chanter*, b) *les noter musicalement, leur donner une mélodie*, c) *tirer une mélodie d'un instrument* 50.

Dans la culture architecturale, bien sûr, le *Modulor* (avec une majuscule) n'est pas un verbe musical latin, mais le système de mesure basé sur une application de la série de Fibonacci aux proportions du corps humain que mit au point Le Corbusier entre 1940 et 1950.

Lorsque, en 1945, l'architecte dépose le brevet de son Modulor, il ne reprend pas directement le verbe latin (qui, on le voit, parle essentiellement de musique), mais construit un mot valise à partir de « module » et « nombre d'or ». Le Corbusier assume pourtant pleinement l'influence que la musique a eue sur son nouveau système modulaire. Il revendique aussi, en retour, une influence du Modulor sur la composition musicale de son époque et clôt même le second tome de l'ouvrage qu'il consacre au sujet par un extrait de la partition des *Metastasis* du compositeur et architecte (à l'époque, il travaillait dans l'équipe de Le Corbusier à Paris) Iannis Xenaxis précédé d'un court texte de leur auteur dans lequel on peut lire :

*Dans la composition « Les Metastasis » pour orchestre classique de 65 exécutants, l'intervention de l'architecture est directe et fondamentale grâce au Modulor. Le Modulor a trouvé une application dans l'essence même*

*du développement musical* 51.

Le Modulor, toutefois, vise plus que la réunion de la musique et de l'architecture. Le sous-titre du tome 1 de l'ouvrage éponyme le décrit comme :

*une mesure harmonique à l'échelle humaine applicable universellement à l'architecture et à la mécanique*

52. Il ne s'agit donc pas simplement de rendre l'architecture commensurable avec un autre art, mais de fonder une mesure anthropométrique qui puisse recréer au XXe siècle un monde aussi unifié que l'était (du moins en fantasme) celui de Vitruve et de Léonard. Pour y parvenir, Le Corbusier procède de la même manière que Vitruve : il idéalise les proportions du corps humain pour en tirer une mesure qui puisse prétendre à l'universel parce que son origine anatomique la fonde en nature.

« Mesures de l'homme » : le sous-titre de l'exposition que le Centre Pompidou a consacré à Le Corbusier en 2015 est révélateur de l'ambiguïté de cette anthropométrie. Il ne précise pas si l'homme est l'objet mesuré (auquel cas « mesures » aurait le sens de « mensurations ») ou si les mesures sont tirées de l'homme, comme dans l'expression « à la mesure de l'homme ».

Le Modulor résout de façon brutale et surprenante le conflit entre l'universel et le particulier que nous avons vu à l'œuvre dans l'opposition entre Aristote et Protagoras. Le Corbusier, en effet, déroule le sophisme suivant : si, (a) l'unité est la mesure de toute chose et (b) l'homme aussi est la mesure de toute chose, alors  $(a + b = c)$  l'homme est une unité de mesure. Implacable processus de réification.

Comme l'écrit Frédéric Migayrou dans le catalogue de l'exposition dont je viens de parler :

*Le Corbusier reconduit tout au long de sa vie et ce, de façon presque obsessionnelle, la question d'une esthétique normative* 53.

Pour mener à bien une telle entreprise, il semble logique de créer sa propre mesure, parce que contrôler la mesure, c'est contrôler la norme. Le *Dictionnaire historique de la langue française* d'Alain Rey rappelle en effet que dès l'origine, le mot « mesure » (qui entre dans la langue française en 1080) comporte des connotations normatives. Celles-ci dialoguent avec l'idée de « modération » héritée de la morale antique. Ainsi, d'une part :

*Dès les premiers textes (le mot « mesure ») exprime aussi la notion morale de « modération » issu du latin, essentielle dans la pensée médiévale et l'idéal courtois* 54.

Et d'autre part :

*L'ancienne langue employait d'ailleurs le mot avec une valeur normative de « dimension considérée comme souhaitable. »* 55

Dans le Moyen Age francophone, la seconde tendance semble l'emporter, au point que :

*Le point commun de la plupart des locutions figurées, de quelques sens qu'elles procèdent, est l'expression d'une norme* 56.

Tout se passe comme si la mesure morale s'était extériorisée au fil des siècles. La modération, en effet, est une catégorie intérieure. C'est un acte volontaire répété, une pratique personnelle et non une norme extérieure au sujet. En grec, la juste mesure se dit : *μετριοτης* (mètriotès). Bailly la définit ainsi :

*μετριοτης, ητος: juste mesure 1 condition modeste // 2 modération dans les habitudes, le régime de vie, modération de caractère, de conduite ou de langage* 57.

Il n'est pas impossible que l'articulation de la signification morale (2) avec celle d'un statut social (1) dise quelque chose de la pensée démocratique grecque. Il faut en tous cas signaler que dans les dictionnaires étudiés jusqu'ici nous n'avions encore jamais trouvé comme ici

d'acception sociologique du mot « mesure ». Le sens 2 qui nous occupe plus précisément ici montre bien en quoi la modération du caractère tient du comportement régulier (habitudes, conduite) et même de ce que Foucault désignera sous le nom de « diététique » 58 (régime de vie). La *μετριοτης* relève bien de l'« esthétique de l'existence » que l'*Histoire de la sexualité* définit comme :

*Une façon de vivre dont la valeur morale ne tient ni à sa conformité à un code de comportement, ni à un travail de purification, mais à certaines formes ou plutôt à certains principes formels généraux dans l'usage des plaisirs, dans la distribution qu'on en fait, dans les limites qu'on observe, dans la hiérarchie qu'on respecte* 59.

La mesure, dès lors que, d'une part sa source est intérieure à l'individu et que, d'autre part, elle n'est pas fixée une fois pour toute, mais inscrite dans la répétition d'un mode de vie, peut donc fonder une « valeur morale » que Foucault qualifie d'« esthétique », terme qui doit attirer notre attention.

Il s'agit d'esthétique parce que cette pratique a trait au corps et à ses sensations et qu'elle a partie liée avec la beauté physique. Dans la *μετριοτης* telle que Foucault l'analyse, la mesure donne accès à la vérité, garantit la vie morale et exprime la beauté physique. L'esthétique de l'existence est en effet :

*cette existence tempérante dont la mesure (c'est moi qui souligne), fondée en vérité, est à la fois respect d'une structure ontologique et profil d'une beauté physique* 60.

La mesure médiévale dont Rey nous donne un aperçu est en revanche la conformité à une *dimension* qu'il ne faut pas dépasser. Le mot « dimension » a d'ailleurs des racines communes avec « mesure ». Il apparaît en français en 1372 et son évolution est intéressante :

*Le mot désigne la grandeur mesurable d'un corps*

*dans toutes les directions ou selon une direction par rapport aux autres grandeurs significatives. Il n'a pris qu'au XIXe siècle son sens figuré d'« ampleur, importance » (1835) 61.*

Il faut mettre cette évolution en parallèle avec celle de l'antonyme de mesure, « démesure » qui :

*est tout entier centré sur l'expression d'une idée morale d'excès, par opposition à celle de norme, de juste milieu exprimée par mesure 62.*

et dont l'histoire subit une occultation passagère :

*Tombé en désuétude au XVIIe (...), le mot a été repris au début du XIXe siècle (1826) et il est resté courant, de même que démesuré auquel il se rattache 63.*

C'est donc le XIXe siècle qui aura vu éclore, avec la dernière modernité, les premières mesures de l'immensurable. Il ne me semble pas absurde d'émettre l'hypothèse que cette évolution du langage soit le reflet d'une mutation de l'espace. C'est anecdotique, mais pas dépourvu de sens : l'année où « démesure » réapparaît dans la langue française est aussi celle où Nikolai Lobatchevski expose la première géométrie non euclidienne. Au début du XIXe, on commence donc à envisager autrement l'espace. On s'apprête aussi à le modifier radicalement, grâce à la découverte de nouveaux matériaux qui vont bientôt rendre possible l'édification de bâtiments aussi « démesurés » que la tour de 300 mètres de Gustav Eiffel à qui les spécialistes avaient prédit l'effondrement. Michel Ragon rappelle à ce propos qu'

*un mathématicien fixa même la hauteur où la tour devrait scientifiquement s'écrouler à 228 mètres 64.*

A la fin du XIXe siècle, donc, l'architecture prouva qu'elle était capable de dépasser la mesure dont le moyen âge avait voulu faire une norme extérieure et qu'un mathématicien malheureux avait cru pouvoir fixer à 228 mètres. On sait bien que la construction a continué de s'élever au fil

du XXème siècle et il faut remarquer que la langue (française du moins) s'est efforcée de la suivre en créant des néologismes tels que « surdimensionné » qu'Alain Rey date de 1980.

Il semble pourtant que le surdimensionnement de l'architecture ait fini par distancer le français qui, en 1997, n'a plus de mot pour traduire ce que l'architecte Néerlandais Rem Koolhaas nommera « *Bigness* » et qui se caractérise, entre autres choses, par une série de dissociations spectaculaires. Les bâtiments de très grande taille que Koolhaas désigne sous ce terme de « *Bigness* » révèlent une acception particulière de la « démesure ». Ils ne sont pas à proprement parler « surdimensionnés », puisque le terme signifie : *Dont les dimensions sont plus grandes qu'il n'est nécessaire* 65.

Or comment déterminer quelles sont les dimensions « nécessaires » d'un bâtiment dont on ne possède pas d'aune auquel le mesurer ? La *Bigness* de Koolhaas ne répond pas à un besoin, un programme ou une nécessité, elle le suscite sans qu'il soit possible aux architectes de le planifier puisque, justement, ses bâtiments sont trop grands pour que leur usage puisse être entièrement anticipé :

*sa vastitude épuise le désir compulsif qu'a l'architecture de décider et de déterminer* 66.

Si la *Bigness* est une « démesure », ce n'est donc pas au sens de « surdimension », mais plutôt de « disproportion » parce qu'elle défait des relations. La *Bigness*, en effet, abolit des rapports (spatiaux, esthétiques, organiques, éthiques et géographiques) qui jusque-là assuraient à l'architecture sa cohérence interne (équilibre de ses parties et de son tout, de sa fonction et de sa forme, de son intérieur et de sa façade...) et externe (inscription dans un paysage, un tissu urbain, un environnement...). Au début de son célèbre article, Rem Koolhaas énonce cinq « théorèmes » dont chacun formalise

l'une des dissociations que je viens d'évoquer : spatiale, esthétique, organique, éthique et géographique 67.

La question de la mesure est donc un enjeu architectural jusque dans son dépassement. Le « problème de la mesure » des physiciens quantiques devient, pour les architectes « le problème de la grande dimension ».

Ce problème excède le champ de mes investigations lexicales. Ces dernières, en effet, se proposaient de labourer des dictionnaires pour tenter de fertiliser le mot français « mesure ». Avec la *Bigness* de Koolhaas, on abandonne la mesure pour la sur-échelle de la démesure. On quitte aussi le français pour un intraduisible néologisme anglais. Le mot de ce codex et la langue qui le porte se trouvent donc l'un et l'autre dépassés. Il n'y a d'ailleurs pas que le langage qui trouve son terme dans la *Bigness* si l'on prête quelque crédit à la formule par laquelle Koolhaas achève son manifeste :

*La Bigness laisse le champ libre à la post-architecture* 69.

Selon les théorèmes du « problème de la grande dimension », dans l'au-delà de la mesure, l'architecture elle-même se dissout.

1 Philopon, Jean, in *De An.*, *Comm. in Arist. Graeca*, XV, éd. M. Hayduck, Berlin 1897, p. 117, 29.

2 Platon, *La République* VII, 526c, trad. G. Leroux in. L. Brisson, (dir.), *Platon, œuvres complètes*, Paris, Flammarion, 2008, p. 1692. - L'intérêt guerrier de la géométrie est moins anecdotique qu'il n'y paraît. On verra plus loin que le mot mesure recèle plus d'un sens belliqueux

3 Idem, 527b, p. 1693.

4 Idem.

5 Robert, Paul, Rey-Debove, Josette, Rey, Alain, *Le Petit Robert Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2014, entrée « conception ».

6 Idem, entrée « projet »

7 Idem, entrée « plan ». - Le mot a bien d'autres significations qui seront l'objet d'un prochain codex.

8 Sur cette notion, on pourra par exemple consulter : Blay, Michel (Dir.) *Grand Dictionnaire de la philosophie*, Paris, Larousse CNRS Éditions, 2003, entrée « poïétique ».

9 Dagognet, François, *Mesure*, in : Lecoultré, Dominique (Dir.), *Dictionnaire d'histoire et philosophie des sciences* (1999), Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 734.

10 Idem.

11 Idem.

12 Idem.

13 Balibar, Françoise, *Mesure en physique Quantique*, in Lecoultré, Dominique (Dir.), *Dictionnaire d'histoire et philosophie des sciences*, Op. Cit., p. 737

14 Littré, Émile, *Dictionnaire de la langue française* (1877), tome 6, Paris, Gallimard et Hachette, 1966, entrée « mesure ». (Nota : les citations non référencées de cette partie qui porte sur le Littré proviennent toutes de l'entrée « mesure » de ce dictionnaire. Il en ira de même pour les références

au *Petit Robert 2014* et au *Portail lexical du CNRTL* dans les parties qui leur seront consacrées.)

15 À ce propos, voir Dagognet, Op. Cit.

16 Aristote, *Métaphysique* in Pellegrin, Pierre (Dir.), *Aristote, Œuvres complètes*, trad. M.-P. Duminil, A. Jaulin, Paris, Éditions Flammarion, 2014, p. 1885.

17 Idem, 1053a36 (p. 1886), 1062b14 (pp. 1905-1906) et 1063a4 (p. 1906).

18 Idem, 1062b14 (p. 1906).

19 Idem.

20 Le mot *convention*, est d'abord un terme de droit qui signifie : « accord de volonté entre deux ou plusieurs personnes », mais il appartient aussi au champ politique en tant qu'« assemblée exceptionnelle des représentants d'un peuple, ayant pour objet d'établir une constitution ou de la modifier ». La convention étant « dans le langage général, ce qui est convenu entre les hommes », elle est toujours le fruit d'une concertation entre des volontés individuelles qui se sont mises d'accord. Elle est donc toujours le résultat d'un processus politique. (CF. Littré Émile, Op. Cit., Tome 2, entrée *Convention*, pp. 826-827.)

21 Je ne mentionne pas le cinéma dont Littré aurait difficilement pût tenir compte en 1877

22 Robert, Paul, Rey-Debove, Josette, Rey, Alain, OP. Cit., entrée « mesure »

23 Littré, Op. Cit. Entrée *mesure*.

24 Idem.

25 Idem.

26 Idem.

27 *Lexicographie du Portail Lexical du CNRTL*, entrée « mesure » <http://www.cnrtl.fr/definition/mesure> (consulté le 23.08.2017)

28 Littré, Émile, Op. Cit., entrée « mesure ».

29 Pérouse de Montclos, Jean-Marie, *Architecture - des-*

*cription et vocabulaire méthodique*, Paris, Editions du patrimoine, Centre des monuments nationaux, 2011, entrée « module », p. 44

30 Idem, entrée « toisé, métré », p. 34

31 Idem.

32 Rey, Alain, *Dictionnaire historique de la langue française*, tome II, Paris, Dictionnaires LE ROBERT, 2012, entrée « mètre ».

33 Robert, Paul, Rey-Debove, Josette, Rey, Alain, OP. Cit., entrée « mesure ».

34 Gaffiot, Félix, *Le Grand Gaffiot Dictionnaire Latin-Français*, Paris, Hachette, 2000, entrée « mensura »

35 Idem, entrée « metior ».

36 Idem, entrée « metor ».

37 Idem, entrée « meto ».

38 Idem, entrée « mensor »

39 Idem, entrée « modus »

40 Schoenberg, Arnold, *Traité d'harmonie* (1911), trad. G. Gubisch, Paris, Editions Jean-Claude Lattès, 1983, p. 262.

41 Idem.

42 Idem, pp. 262-263.

43 Loos, Adolf, *Ornement et crime*, trad. S. Cornille et P. Ivernel, Paris, Rivages poche, 2003, p. 73

44 Schoenberg, Arnold, Op. Cit., p. 263.

45 Idem.

46 Greenberg, Clement, *Peinture à l'américaine* (195,1958) in *Art et Culture – essais critiques*, trad. A. Hindry, Paris, Macula, 1988, p. 226

47 Gaffiot, Félix, Op. Cit. entrée « modulus ».

48 Vitruve, *De l'Architecture / De architectura*, (édition bilingue) éd. et trad. P Gros, Paris, Les belles lettres, 2015, V, 9, 3, p. 335.

49 Idem, III, 1, 1, p. 161.

50 Gaffiot, Félix, Op. Cit. entrée « modulator ».

- 51 Xenakis, Iannis, cité in Le Corbusier, *Modulor 2* (1954), Réédition facsimilée (2013) de l'édition originale publiée par l'Architecture d'Aujourd'hui, Bâle, Birkhäuser Verlag, Paris, Fondation Le Corbusier, 2000, p. 341
- 52 Le Corbusier, *Le Modulor* (1950), Réédition facsimilée (2013) de l'édition originale publiée par l'Architecture d'Aujourd'hui, Bâle, Birkhäuser Verlag, Paris, Fondation Le Corbusier, 2000, p. 5
- 53 Migayrou, Frédéric, *Le Modulor Variances d'un invariant*, in Cinqualbre, Olivier e Migayrou, Frédérique, *Le Corbusier Mesures de l'homme* (Catalogue de l'exposition du même nom), Paris, Editions du Centre Pompidou, 2015, p. 130
- 54 Idem.
- 55 Idem.
- 56 Idem.
- 57 Bailly, Anatole, *Dictionnaire Grec Français*, Paris, Hachette, 1950, entrée « μετριοτης ».
- 58 Foucault, Michel, *Histoire de la sexualité, tome II : L'usage des plaisirs*, Paris, Gallimard 1984, pp 127 à 183
- 59 Idem, pp 120, 121.
- 60 Idem.
- 61 Rey, Alain, Op. Cit., entrée « mesure ».
- 62 Idem.
- 63 Idem.
- 64 Ragon, Michel, *Histoire de l'architecture et de l'urbanisme modernes*, 1. Idéologies et pionniers 1800-1910, Paris, Casterman, 1986, p. 231.
- 65 Robert, Paul, Op. Cit. entrée « démesuré ».
- 66 Koolhaas, Rem, *Bigness ou le problème de la grande dimension* (1997) in *Junkspace*, trad. D. Agacinski, Paris, Payot et Rivages, 2011, p. 40
- 67 Idem, pp. 32, 33.
- 68 Sous-titre de l'essais de Koolhaas. Cf. supra.
- 69 Koolhaas, Rem, Op. Cit., p. 42



# DEFINITIONS

## F ARPENTER

v. étym. 1247 *de arpent* 1.

Mesurer (une terre) en unités de mesures agraires (autrefois en arpents). 2. Parcourir à grands pas, à grandes enjambées. «

*fiévreusement il arpentait, en réfléchissant, les greniers abandonnés* » (Alain-Fournier). *Arpenter sa chambre*.

## F ARPENTAGE

n. étym. 1293. *de arpent* 1.

Mesure de la superficie du terrain (autrefois en arpents, aujourd'hui en mètres carrés, en ares). « *Par l'arpentage, une terre cesse proprement d'être immense, c'est-*

*à-dire sans mesure* » (Tournier).

2. Ensemble des techniques de l'arpenteur. Instruments d'arpentage (boussole, chaîne, décamètre, jalons).

## E SURVEY

n. etym. Anglo-Norman *surveier*, *-veir*, = Old French *so(u)rv(e)eir* (present stem *sorvey-*) < medieval Latin *supervidēre* supervise v. The action, or an act, of surveying; the object or result of this. 1. a. The act of viewing, examining, or inspecting in detail, esp. for some specific purpose. b. *transf.* A written statement or description embodying the result of such examination. 2. Oversight, supervision, superintendence. 3. a. The, or an, act of looking at something as a whole, or from a commanding position; a general or comprehensive view or look. b. *concr.* That which is thus viewed; a view, prospect, scene;

a delineation of this, a 'view', picture (obs.). 4. *fig.* A comprehensive mental view, or (usually) literary examination, discussion, or description, of something. 5. a. The process (or art) of surveying a tract of ground, coastline, or any part of the earth's surface; the determination of its form, extent, and other particulars, so as to be able to delineate or describe it accurately and in detail. b. A systematic collection and analysis of data relating to the attitudes, living conditions, opinions, etc., of a population, usually taken from a representative sample of the latter.

## F          DESSIN

*n.* étym. 1529. de *desseigner*, ancienne forme de *dessiner*.

D'abord écrit *desseing* (1529), le mot prend sa forme actuelle à la fin du XVII<sup>e</sup> s. (*dessin*, 1680) 1. Représentation ou suggestion des objets sur une surface, à l'aide de moyens graphiques. Lignes, tracé d'un dessin. 2. *par ext.* Œuvre d'art formée d'un ensemble de signes graphiques organisant une surface. Perspective d'un dessin. Le modelé, le relief d'un dessin. Les dessins de Léonard de Vinci, de Degas. Une exposition de dessins. Le cabinet des dessins d'un musée. *Le dessin*. 1. L'art qui enseigne et utilise la technique, les procédés propres

à organiser une surface par des moyens graphiques. « *Le dessin n'est pas la forme, il est la manière de voir la forme* » (Degas). « *Le dessin est la précision de la pensée* » (Matisse). 2. (Souvent qualifié) Représentation linéaire, exacte et précise, de la forme des objets, dans un but scientifique, industriel ; technique de cette représentation. Dessin graphique. Dessin géométrique. Dessin par projection. *Sens figurés* 1. Plan d'ensemble, structure (d'un ouvrage). 2. plan, projet. Le dessin général du roman. 3. Musique Dessin mélodique : la disposition générale d'une phrase musicale.

## E          DRAWING

*n.* 1. a. *gen.* The action of the verb draw *v.* in its various senses: the imparting of motion or impulse in the direction of the actuating force; pulling, dragging, draught, hauling, traction; attraction, extraction, removal, derivation; formal composition (of a document), translation, etc. b. *concr.* That which is drawn, or obtained by drawing; *spec.* in *pl.*, the amount of money taken in a shop, or drawn in the course of business. 2. a. The formation of a line by drawing some tracing instrument from point to point of

a surface; representation by lines, delineation; hence, 'any mode of representation in which the delineation of form predominates over considerations of colour'; the draughtsman's art. *out of drawing*, incorrectly drawn, esp. in relation to the point of sight, out of proper perspective. b. *transf.* The arrangement of the lines which determine form. 3. That which is drawn; a delineation by pen, pencil, or crayon; a representation in black and white, or in monochrome; a sketch.

## F ECHELLE

*n.* étym. milieu XIIe. du latin *scala*, également à l'origine de *escale*, famille de *scandere* « monter, gravir » *objet* 1. Dispositif formé de deux montants parallèles ou légèrement convergents, réunis de distance en distance par des barreaux transversaux servant de marches. 2. ce qui permet de mesurer *fig.* (1794) Suite continue ou progressive. 3. musique. L'échelle des sons. Échelle diatonique, chromatique, harmonique. 4. peinture. Échelle des couleurs : série des nuances par lesquelles on passe d'une couleur à une autre. 5. (1678) Ligne graduée, divisée en parties égales, indiquant le rapport des dimensions ou distances marquées

sur un plan avec les dimensions ou distances réelles (*échelle graphique*) ; *par ext.* (1797) Rapport existant entre une longueur et sa représentation sur la carte (*échelle numérique*). Échelle d'une carte, d'une photographie aérienne. 1 mm représente 100 m à l'échelle de 1/100 000. Carte à grande échelle, représentant un terrain peu étendu par une surface relativement importante. *loc.* Faire qqch. sur une grande échelle, en grand, largement. Échelle d'une maquette, d'un modèle réduit. Échelle de réduction, d'agrandissement d'un dessin. 6. Série de divisions sur un instrument de mesure, un tableau. graduation.

## E SCALE

*n.* etym. Old French *escale* (12th cent.), modern French *échelle* husk, pod, chip of stone 1. a. A ladder; in early use, a scaling-ladder. b. A rung or step of a ladder. c. A flight (of stairs); a staircase. 2. *Music.*

a. A definite series of sounds ascending or descending by fixed intervals, esp. such a series beginning on a certain note (cf. key n.1 17b) selected for the purposes of musical composition. b. Any of the graduated series of sounds into which the octave is divided, the sounds varying according to the system of graduation adopted. 3. *Psychol.* A graded series in terms of which the measurements of such phenomena as sensations, attitudes, or mental attributes are expressed 4. *Math.* a. A number of terms included between two points in a progression or series. b. *Arith.* Any of the various conceivable systems of notation which agree in the principle that the value of a figure varies in geometrical progression according to its serial place, but are distinguished according to the number chosen as the 'radix' or constant multiplier. The 'scales' are usually designated by the adj. derived from the Latin distributive numeral, as *binary*, *ternary*, *denary*, *duodenary scale*, though decimal and duodecimal scale are sometimes substituted. In quot.

1797 *scale* seems to be loosely used for *radix*. 5. a. A set or series of graduations (marked along a straight line or a curve) used for measuring distances, registering the height of a liquid, mercury, etc., or determining amounts or quantities by inspection; a graduated line, arc, etc.; *spec.* the equally divided line on a map, chart, or plan which indicates its scale (sense 11), and is used for finding the distance between two points. 6. a. An instrument consisting of a strip or blade of wood, ivory, metal, or cardboard having graduated and numbered spaces upon it, used for measuring or laying down distances. 7. a. The proportion which the representation of an object bears to the object itself; a system of representing or reproducing objects in a smaller or larger size proportionately in every part. *to scale*: with exactly proportional representation of each part of the model. b. A unit of dimension in a representation of an object, bearing the same proportion to the unit of dimension in the object itself, as the size of the object shown on the plan bears to the actual size of the object which it represents. 8. a. Relative or proportionate size or extent; degree, proportion. 8. a. A standard of measurement, calculation, or estimation.

## F MATIERE

*n.* étym. latin *materia* 1. *a. philos., sc.* Substance qui constitue les corps, qui est objet d'intuition dans l'espace et possède une masse mécanique. 2 *substance matérielle* *a.* (milieu XIII ) Une, des matières : substance ayant les caractéristiques de la matière (I) et connaissable par les sens, qu'elle prenne ou non une forme déterminée. *b.* (1681) Produit destiné

à être employé et transformé par l'activité technique. *c. arts.* Ce dont une œuvre d'art est faite ; ce à quoi l'activité de l'artiste donne forme. 3. *ce qui concerne l'objet, le point de départ ou l'application de la pensée* *a.* (début XII ) Contenu, sujet d'un ouvrage. *b.* Ce sur quoi s'exerce ou peut s'exercer l'activité humaine. *c.* (fin XII ) Ce qui fournit de quoi agir.

## E MATERIAL

*n.* etym. post-classical Latin *materialis*, classical Latin *materia* 1. Matter (not precisely characterized); that which constitutes the substance of a thing (physical or non-physical); a physical substance; a material thing. 2. The

matter or substance from which a thing is or may be made. 3. In *plural*. The tools, equipment, or other items needed for a particular activity. Frequently with distinguishing word, as *cleaning, writing materials*, etc.

## F MESURE

*n.* étym. fin XIe. du latin *mensura*, famille de *metiri* « mesurer ». 1. a. Action de déterminer la valeur de certaines grandeurs par comparaison avec une grandeur constante de même espèce, prise comme terme de référence (étalon, unité). Degré d'approximation, précision d'une mesure. Échelle de mesure. b. test. Mesure d'une grandeur. Mesure de l'étendue, de l'espace. Mesure des longueurs, des surfaces, des volumes. c. (1538) Grandeur déterminée par la mesure. *math.* Mesure d'un ensemble : nombre réel définissant avec précision cette grandeur associée à un ensemble (nul s'il est vide, positif dans le cas contraire). d. espace, métrique. Prendre les mesures d'une pièce, d'un meuble, en déterminer les dimensions en mesurant. e. Dimensions caractéristiques du corps. f. Appréciation de la valeur, de l'importance d'une chose. g. (fin XIIe) Proportion, rapport (en loc.). (1550) à la mesure de : qui correspond, est proportionné à. 2. quantité mesurable a. (fin XIIe) Quantité représentable par un étalon\* concret, prise pour terme de comparaison dans l'évaluation des grandeurs de même espèce. Poids et mesures. Mesures de longueur, de superficie, de

capacité. b. commune mesure (en phrase négative) : quantité prise pour unité et servant à exprimer par un nombre entier ou fractionnaire les rapports avec d'autres quantités homogènes. Il n'y a pas de commune mesure entre la diagonale et l'un des côtés du carré, entre le rayon et la circonférence d'un cercle. *allus. philos.* « *L'homme est la mesure de toutes choses* » (d'après Protagoras). 3. quantité non tangible a. Quantité, dimension déterminée, considérée comme normale, souhaitable. La juste, la bonne mesure (cf. Le juste milieu). (1538) Division de la durée musicale en plusieurs parties égales, formant une base sensible pour le rythme. Tenir compte de la mesure ; marquer, scander, battre la mesure. b. par ext. Chacune des divisions formant la mesure. Mesure binaire, à deux, quatre temps ; ternaire, à trois temps (à trois-deux, trois-huit, six-huit, etc.). Compter une mesure pour rien (avant de commencer à jouer). Barre de mesure. « *L'orchestre s'était arrêté net, au milieu de la mesure* » (R. Rolland). c. *versif.* Structure métrique du vers; groupe rythmique constituant un tout et séparé d'un autre groupe par la coupe.

## E MEASURE

*n.* etym. Anglo-Norman *mesure*, Old French, Middle French, French *mesure* 1. Prescribed or limited extent, capacity, or quantity b. An extent which ought not to be exceeded; a limit. 2. Proportion; due proportion, symmetry, balance 3. A quantity or portion of something, esp. as granted or meted out to a person or thing. 4. The action, result, or means of measuring. 5. An instrument for measuring something. a. A graduated rod, line, tape, etc., for taking measurements (used by builders, tailors, etc.). 6. A means of measuring. a. A standard, rule of judgement, etc., against which something may be gauged, determined, or regulated; a criterion, test. b. A unit or denomination of measurement. Sometimes with *of*, less commonly *for*. Frequently *pl.* in *weights and measures*: see weight *n.* 21b. 7. a. Size (of a person or thing) as ascertained or ascertainable by measuring. 8. a. The action or process of measur-

ing; measurement. b. *by measure*: as determined by measuring (as opposed to weighing or counting). 9. A method of measuring; esp. a system of standard units of length, area, or volume. Chiefly with distinguishing word denoting the class or kind of system, the substances to which it is applied, or the locality in which it originated or is used, as for example 10. Metrical or rhythmical sound or movement. 11. a. Rhythm in poetry as defined by syllabic quantity or stress; a kind of poetical rhythm; a metrical group or unit, such as a dactyl or two iambuses, trochees, spondees, etc. (cf. metre *n.* 1 3). Also: a metrical foot. *long measure* (in hymns): see long measure *n.* 2. 12. *Music*. a. The relation between the time values of a note of one denomination and a note of the next, determining the kind of rhythm (duple, triple, etc.) of a piece of music; the time of a piece of music. 13. A plan, a course of action.

## F METRE

*n.* étym. v. 1220 latin *metrum*, grec *metron* « mesure » 1. Unité principale de longueur, base du système métrique (*ymb. m*). Le mètre, d'abord défini par rapport à la longueur du méridien (dix millionième partie du quart), a été concrétisé par un étalon en 1799 ; depuis 1983, il est défini à partir de la longueur du trajet parcouru dans le vide par la lumière en 1/299 792 458 de seconde.

Sous-multiples du mètre. 2. Objet concret, étalon du mètre. Le mètre international en platine iridié, déposé au pavillon de Breteuil. Règle ou ruban gradué de la longueur du mètre (ou un peu plus long), qui sert à mesurer. Mètre rigide en bois, en métal. Mètre pliant. Mètre à ruban, fait d'un ruban métallique qui s'enroule dans une gaine. Mètre souple de couturière.

## E METER

*n.* etym. *mete* v. + *-er suffix*. 1. a. An apparatus for automatically measuring the volume of gas that passes through a pipe. b. More generally: any apparatus for automatically measuring the quantity of something passing through it. In extended use: a device for automatically measuring the amount or intensity of something (as distance travelled, speed, brightness, or sound intensity), or the amount or cost of a commodity or service used. Originally in gas-meter (see sense 1a), and still frequently preceded by a word denoting the thing measured (*electricity, flux,*

*light, moisture, noise, smoke, water meter*, etc.: see the first element), or by the unit of measurement involved, as in the names of electrical measuring instruments, where meter is usually present as a suffix as in voltmeter *n.* (see *-meter comb. form*). c. Meters have been developed that work on a variety of principles, such as the venturi effect, the frequency shift of sound waves sent through the flow, and the effect of the flow on a heating coil. c. A taximeter. d. *Photogr. = exposure meter n.* at exposure *n.* 1e. 2. *fig.* A measure, gauge, or criterion.

## F MOULE

*n.* étym. 1559, v. 1170 *molle*; fin XIe *modle* « modèle ». latin *modulus* qui a également donné *module*. 1. Corps solide creusé et façonné, dans lequel on verse une substance liquide ou pâteuse qui, solidifiée, conserve la forme qu'elle a prise dans la cavité. (XIIIe) Objet plein sur lequel on

applique une substance plastique pour qu'elle en prenne la forme. 2. *fig.* Modèle, type. Être fait sur le même moule. Se couler dans le moule : se conformer au modèle dominant. Casser le moule : s'affranchir du modèle traditionnel, innover.

## E MOLD

or mould, *n.* etym. Anglo-Norman *molde* model, plan, shape, pattern, way (late 12th cent.; metathetic variant of Old French *modle* model (late 11th cent.) classical Latin *modulus*: see module *n.*), although in sense chiefly after the corresponding Old French, Middle French *molle*, Middle French, French *moule* 1. The result of moulding; an imparted form. a. The distinctive nature of a person or thing, esp. as indicative of origin; constitution, character. b. *Archit.* A moulding or set of mouldings belonging to a particular part of a building, as a door, window, arch, etc. c. Material that can be shaped or moulded easily. d.

The form or shape of something, esp. the physique or features of a person, the build of an animal. e. The form or structural type of a building or a ship. 2. A pattern by which something is shaped. a. A hollow form or matrix into which fluid material is poured or plastic material is pressed and allowed to cool or harden so as to form an object of a particular shape. b. A modelled or incised surface from which an impression can be taken. c. A template (template *n.* 2a), usually of wood or metal, used by a bricklayer, mason, plasterer, etc., as a guide in shaping mouldings, etc. *face-, falling mould*, etc.: see the first element.

## F SITE

*n.* étym. 1580, de l'italien *sito* « place, position » (1302), du latin *situs*. 1. Paysage (considéré du point de vue de l'esthétique, du pittoresque). 2. Configuration du lieu, du terrain où s'élève une ville, manière dont elle est située (considérée du point de vue de son utilisation par un groupe humain: communications, facilités de développement). 3.

(1923) *tech., artill.* Angle de site ou site : angle que forme, avec le plan horizontal, une ligne joignant un observateur à un point visé. 4. *biochim.* Emplacement précis où est localisée l'activité (d'une macromolécule, d'un métabolite, d'un organite). 5. *inform.* Serveur de données auquel on accède par un réseau (notamment Internet).

## E SITE

*n.* étym. Latin *situs* place, position, Anglo-Norman *site*  
1. The place or position occupied by some specified thing. Frequently implying original or fixed position. 2. The situation or position of a place, town, building, etc., esp. with reference to the surrounding district or locality. Occasionally without article. 3. The ground or area upon which

a building, town, etc., has been built, or which is set apart for some purpose. Also, in mod. use, a plot, or number of plots, of land intended or suitable for building purposes, and, in wider use, a piece of ground or an area which has been appropriated for some purpose; the scene of a specified activity.

## F            TECHNE

*n.* etym. grec τέχνη 1. Art manuel, expédient. 3. Art, ensemble des habileté manuelle, industrie, règles qui régissent un savoir, un métier, profession. 2. Habileté métier. bonne ou mauvaise, tour, moyen,

## E            TECHNE

*n.* etym. ancient Greek τέχνη art, craft An art, skill, or craft; a technique, principle, or method by which something is achieved or created. Also: a product of this, a work of art.

## F TERRITOIRE

*n.* étym. latin *territorium*. 1. Étendue de la surface terrestre sur laquelle vit un groupe humain, et *spécialt.* une collectivité politique nationale. 2. Étendue de pays sur laquelle s'exerce une

autorité, une juridiction. 3. *méd.* Zone, région précisément déterminée. 4. Zone qu'un animal se réserve et dont il interdit l'accès à ses congénères.

## E TERRITORY

*n.* etym. french *territoire*, Latin *territorium*. 1. a. The land or district lying round a city or town and under its jurisdiction; *spec.* Also: the land attached to a temple, monastery, or other religious foundation. b. The extent of the land belonging to or under the jurisdiction of a ruler, state, or group of people. An area in which one has or claims certain rights,

or for which one has responsibility with regard to a particular type of activity; *spec.* the area over which a goods distributor or sales representative operates; the area controlled by a (criminal) gang, etc. 2. A tract of land, or district of undefined boundaries; a region. 3. An area of knowledge; a sphere of thought or action, a province.



POSTFACE  
DIETER DIETZ

The(...) rabbit-hole went straight on like a tunnel for some way, and then dipped suddenly down, so suddenly that Alice had not a moment to think. (...) the well was very deep, or she fell very slowly, (...) doors of the hall ; but alas! either the locks were too large, or the key was too small, (...) so she went back to the table, half hoping she might find another key on it, or at any rate a book of rules for shutting people up like telescopes: this time she found a little bottle on it, (‘which certainly was not here before,’ said Alice,) and round the neck of the bottle was a paper label, with the words ‘DRINK ME’ beautifully printed on it in large letters. (...) “What a curious feeling!” said Alice “I must be shutting up like a telescope.” And so it was indeed: she was now only ten inches high, and her face brightened up (...) 1

We used to think of creative processes as pertaining to the right side of the brain – the right being the open, emotional, intuitive side as opposed to the left, where analytical thinking, language processing and mathematics are supposed to occur. Recently, researchers have considered another picture: the brain, divided into left and right hemispheres, processes information differently – with different methods – in its different parts. It is not a question of where information is being processed, but of how. The supposed division between the analytical and creative thinking parts of the brain would then be nonsense. Or in other words, “every type of function – including reason, emotion, language and imagery – is subserved not by one hemisphere alone, but by both” 2.

When Lewis Carroll started to write, he sent his protagonist down the rabbit-hole without any plan for what would happen thereafter. While writing he constantly added new ideas, “which seemed to grow of themselves upon

the original stock". 3 Ideas, I imagine, which he literally drafted as notes on the same paper as the manuscript – immanent associations opening up to yet more worlds to come.

After Alice finds herself becoming sleepy, while peeping into her sister's tedious book with "no pictures and conversations in it", Lewis Carroll puts our rational mind – and his own, too – in friction with an altered world: Gravity and time are suspended. The world around ALICE changes as her bodily sensations also shift: with each sensorial impression – in falling, seeing, touching, smelling, and hearing – her body signals a new, conditional existence. And ALICE observes herself consciously in relation to this new world. She measures with her body those realities that are liable, at any moment, to change.

Just as my own body measures a door while I am walking through it, proportions are a measure of my physical and mental existence in time and space. My body reads the world and the world reads me.

1 Carroll, Lewis, *Alice's Adventures in Wonderland* (1865), William Collins Reprint Edition, London, Harper Press, 2010.

2 McGilchrist, Iain, *The Master and his Emissary*, Yale, Yale University Press, 2009.

3 Carroll, Lewis, *The Theatre*, London, Carson and Comerford, 1887.

## BIBLIOGRAPHIE

- 1 Alexander, Christopher, *Notes on the Synthesis of Form*, Cambridge, Cambridge University Press, 1964.
- 2 Aristote, *Métaphysique* in Pellegrin, Pierre (Dir.), *Aristote, Œuvres complètes*, trad. M.-P. Duminil, A. Jaulin, Paris, Éditions Flammarion, 2014.
- 3 Carroll, Lewis, *Alice's Adventures in Wonderland* (1865), William Collins Reprint Edition, London, Harper Press, 2010.
- 4 Carroll, Lewis, *The Theatre*, London, Carson and Comerford, 1887.
- 5 Cinqualbre, Olivier e Migayrou, Frédérique, *Le Corbusier Mesures de l'homme* (Catalogue de l'exposition du même nom), Paris, Editions du Centre Pompidou, 2015.
- 6 Cross, Nigel, *Designerly Ways of Knowing*, Design Studies Vol.3, London, Butterworth & Co Ltd, 1982.
- 7 Foucault, Michel, *Histoire de la sexualité*, tome II : L'usage des plaisirs, Paris, Gallimard 1984.
- 8 Greenberg, Clement, *Art et Culture – essais critiques*, trad. A. Hindry, Paris, Macula, 1988.
- 9 Koolhaas, Rem, *Bigness ou le problème de la grande dimension* (1997) in *Junkspace*, trad. D. Agacinski, Paris, Payot et Rivages, 2011.
- 10 Le Corbusier, *Le Modulor* (1950), *Modulor 2* (1954), réédition facsimilée (2013) de l'édition originale publiée par l'Architecture d'Aujourd'hui, Bâle, Birkhäuser Verlag, Paris, Fondation Le Corbusier, 2000.
- 11 Loos, Adolf, *Ornement et crime*, trad. S. Cornille et P. Ivernel, Paris, Rivages poche, 2003.
- 12 McGilchrist, Iain, *The Master and his Emissary*, Yale, Yale University Press, 2009.
- 13 Platon, *La République VII*, 526c, trad. G. Leroux in. L. Brisson, (dir.), *Platon, œuvres complètes*, Paris, Flammarion, 2008 (1679).
- 14 Ragon, Michel, *Histoire de l'architecture et de l'urbanisme modernes*, 1. Idéologies et pionniers 1800-1910, Paris, Casterman, 1986.
- 15 Schoenberg, Arnold, *Traité d'harmonie* (1911), trad. G. Gubisch, Paris, Editions Jean-Claude Lattès, 1983.
- 16 Vitruve, *De l'Architecture / De architectura*, (édition bilingue) éd. et trad. P Gros, Paris, Les belles lettres, 2015.
- 17 Warburg, Aby, *A Lecture on Serpent Ritual*, The Warburg Institute Vol.2, 277–292, London, Journal of the Warburg and Courtauld Institutes, 1939.

## DICTIONNAIRES

- 18 Baily, Anatole, *Dictionnaire Grec Français*, Paris, Hachette, 1950.
- 19 Blay, Michel (Dir.) *Grand Dictionnaire de la philosophie*, Paris, Larousse CNRS Éditions, 2003.
- 20 *Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales*, <http://www.cnrtl.fr> (consulté le 07.09.2017)
- 21 Gaffiot, Félix, *Le Grand Gaffiot Dictionnaire Latin-Français*, Paris, Hachette, 2000.
- 22 Lecoultré, Dominique (Dir.), *Dictionnaire d'histoire et philosophie des sciences* (1999).
- 23 Littré, Émile, *Dictionnaire de la langue française* (1877), Paris, Gallimard et Hachette, 1966.
- 24 *OED Online. June 2017. Oxford University Press*, <http://www.oed.com> (consulté le 13.09.2017)
- 25 Pérouse de Montclos, Jean-Marie, *Architecture description et vocabulaire méthodique*, Paris, Editions du patrimoine, Centre des monuments nationaux, 2011.
- 26 Rey, Alain, *Dictionnaire historique de la langue française*, tome II, Paris, Dictionnaires LE ROBERT, 2012.
- 27 Robert, Paul, Rey-Debove, Josette, Rey, Alain, *Le Petit Robert Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2014.

Editorial  
Elena Chiavi  
Dieter Dietz  
Sébastien Grosset  
Daniel Zamarbide

Proofreading  
Aurélie Dupuis  
Emma Jones  
Teresa Cheung

Design/Concept  
Shirin Pfisterer  
Jonas Voegeli  
(Hubertus Design)

Contact  
EPFL/ENAC/IA/Alice  
Batiment BP, Station 16, BP4120  
CH-1015  
T +41216933203  
F +41216933225

ALICE Team  
Quentin Andreotti  
Raffael Baur  
Arthur Blanc  
Laurent Chassot  
Teresa Cheung  
Elena Chiavi  
Dieter Dietz  
Aurélie Dupuis  
Camille Fauvel  
Stéphane Grandgirard  
Sébastien Grosset  
Patricia Guaita  
Clarisse Labro  
Julien Lafontaine  
Victor Maréchal  
Agathe Mignon  
François Nantermod  
Dario Negueruela  
Laura Perez Lupi  
Jaime Ruiz  
Myriam Treiber  
Rubén Valdez  
Camille Vallet  
Daniel Zamarbide

Printed  
REPRO-EPFL  
Edition 0  
September 2018



I